

le petit journal de Cheffois



Pour suivre les informations communales rejoignez nous sur la page facebook de Cheffois





- - -



DON DU SANG Lundi 23 novembre De 15h30 à 19h30 Salle des silènes à la Chataigneraie

_ _ _



Nos commerces de proximité proposent le drive... (Plus d'info page 3)



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

Projet sur les énergies renouvelables

La protection de l'environnement est un axe fort de la politique nationale et des engagements de la commune de Cheffois.

Dans ce contexte, la commune de Cheffois a déjà lancé des actions pour agir dans ce sens : passage de l'éclairage public en éclairage LED, gestion de la consommation des énergies dans les bâtiments publics ...

Mais l'engagement ne s'arrête pas là, c'est pourquoi le conseil municipal a été sollicité sur la faisabilité de projet, tels que :

- La pose d'ombrières de parking à toit photovoltaïque ;
- Couverture photovoltaïque de bâtiments communaux ;
- L'implantation d'éoliennes.

Le conseil municipal, réuni ce 10 novembre, autorise à l'unanimité ces sociétés à lancer leurs études de faisabilité sur notre commune.

Ces études sont à titre informatif et n'engage en rien. Il est seulement de notre devoir d'être en cohérence entre notre volonté d'avoir une planète plus verte et nos modes de production d'énergie.

Demande de location Salle de la Vallée Verte

L'ensemble du Conseil Municipal a émis un favorable à la demande de l'association intercommunale « Yoga détente », à savoir, la gratuité de la salle de la Vallée Verte pour les cours de Yoga. Une convention de mise à disposition à titre gratuit sera rédigée et signée entre les deux parties, sous réserve que la majorité des adhérents soit domiciliée à Cheffois.

Dissolution du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants et facultatif dans toutes les communes de moins de 1500 habitants. Par conséquent, il a été décidé de dissoudre le CCAS de la commune de Cheffois au 31 décembre 2020. Une commission sociale exercera cette compétence, en conservant les mêmes membres.

Taxe d'aménagement

La fiscalité de l'urbanisme a créé une nouvelle taxe d'aménagement qui se substitue notamment à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale pour les espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement de conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Aussi, il a été décidé pour l'année 2021 :

- La reconduction de la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal (choix de 1% à 5%),
- Le maintien de l'exonération totale des commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m², ainsi que des abris de jardin soumis à déclaration préalable,
- L'exonération partielle à raison de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+)

Contrat groupe Assurances statutaires avec le CDG85

La commune de Cheffois donne habilitation au Centre de Gestion pour lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

Convention avec Vendée Eau

Pour la construction de 4 logements par Vendée Logement, située place de la Mairie, il est nécessaire de demander la réalisation d'une extension du réseau d'eau potable.

Une convention va être signée entre la commune et Vendée Eau pour réaliser ce projet.

La commune s'engage à verser une participation de 1228.54€ à Vendée Eau.

Subventions

La commune de Cheffois sollicite une subvention :

- Pour le lotissement Clos des Charmes au Fond de relance de la Région ;
- Pour l'accessibilité de l'église : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35% maximum du prix H.T. du projet.

Prix de vente des terrains Clos des Charmes

Le projet de lotissement « Clos des Charmes » est bien avancé à ce jour. Le prix de vente des parcelles sera calculé dans les jours à venir suivant différents critères : partie constructible, partie non constructible, en bordure de la départementale...

Le plan et ses tarifs seront prochainement visibles en mairie et sur notre site internet. Il sera également présent dans le bulletin annuel.

Vente de terrains

Cession d'une portion de chemin rural délaissé n'étant plus utilisé, au lieu-dit La Courtinière, au profit de M. Alexandre DIGUET au prix de 0.30€ le mètre carré, suivant le bornage du géomètre. Ce bornage a permis de régulariser une portion de domaine public, aujourd'hui propriété de M. DIGUET

Sujets divers

- o Compte-rendu de Vendée Eau pour l'année 2019
 - → 99.80% des analyses sont correctes. La qualité de l'eau est très bonne.
 - → Les tarifs entre 2018 et 2019 n'ont pas augmenté. Prix du m³ d'eau : 1.08€ HT.
- Des travaux de fossés vont être réalisés dans les jours à venir à la Butaire, la Jactière et aux carrières par l'entreprise TP VINCENT
- o L'entreprise Bouygues a terminé les travaux au carrefour de la rue de la Comète et de la rue du Lavoir. Ils sont actuellement à La Courtinière (échange tuyauterie d'eau enterrée vétuste).
- Réalisation d'une allée, par l'agent communal, à côté du nouveau terrain de pétanque place de la mairie.
 Prochainement installation de jeux pour enfants dans cette même zone.
- o Afin de maintenir en bon état nos lignes téléphoniques, il est nécessaire de rechercher les propriétaires de certaines parcelles afin que ceux-ci entretiennent leurs haies et leurs arbres.
- o Plusieurs bâtiments communaux ont besoin de renouveler leur téléphonie, par conséquent un devis de 1245.50€ H.T. a été validé.
- o Don et distribution dans les deux écoles de la commune, de masques pour enfants par l'entreprise ADOV.
- o École publique des Tilleuls : Achat de tablettes en remplacement des petits ordinateurs. Abonnement à E-PRIMO pour continuité pédagogique (enseignement numérique) pour 110.00€ H.T. pour 4 ans. Création d'un meuble pour ranger les cartables par l'agent communal.

Le cimetière nettoyé par les bénévoles!

En présence du maire, Jean-Marie Giraud, ses adjoints et quelques membres du conseil municipal, une vingtaine de bénévoles se sont retrouvés le samedi 10 octobre pour le grand nettoyage du cimetière.

Michel Blot explique : « L'idée est venue de bénévoles qui ont offert leurs services à la mairie. Nous avons été sensibles à cette démarche que nous encourageons volontiers. »



Le cimetière a été entretenu pour la fête de la Toussaint, « mais nous pourrons renouveler l'exercice pour les autres fêtes qui rassemblent les familles autour de leurs défunts » et lors des cérémonies commémoratives.

D'âges très variés, les bénévoles sont venus avec binettes, serfouettes, râteaux, seaux et brouettes. Un exemple d'action « zéro phyto », bonne pour l'environnement.

Les « VIF » - violences intra familiales

Durant cette seconde période compliquée de confinement, la gendarmerie nous demande de porter une attention particulière sur les « **VIF** » - violences intra familiales.

La gendarmerie est à l'écoute de la population. Certes, elle a de nombreuses missions à mener, mais la protection des personnes reste prioritaire.

Lors du premier confinement, les « VIF » au niveau familial ont augmenté de plus de 30 %.

Que pouvons-nous et que devons-nous faire :

Donner l'alerte lorsque nous sommes témoins de « VIF » en :

- Prévenir les forces de l'ordre en composant le 17.
- D'autres moyens existent comme l'envoi d'un **SMS au 114**, alerter la brigade numérique de la Gendarmerie.
- Les enfants sont malheureusement bien souvent les victimes, le signaler en faisant le **119** ou prévenir le site **allo119.gouv.fr.**
- Les victimes sont souvent dans l'impossibilité de pouvoir prévenir ou de signaler leur situation. Elles peuvent le faire discrètement auprès des **pharmacies**, mais également **dans des points de contact situé dans certains supermarchés.**
- Les femmes victimes de violences, n'ont pas besoin d'attestation pour sortir et fuir le conjoint violent.
 - Se confier :
 - Les victimes ne peuvent et ne veulent pas toujours prévenir les forces de l'ordre. Elles peuvent le faire sur la plateforme du 3919 - cellule d'écoute qui les guidera vers des dispositifs d'accompagnement.
 - N° d'écoute également au 08 019 019 11.
 - Les gendarmes reçoivent une formation spécifique en matière de violences intra familiales et sont là pour recueillir la parole des victimes.

SOYONS SOLIDAIRES et soutenons le commerce de proximite

Nos commerces locaux sont fermés actuellement mais proposent des ventes à emporter / bons d'achats / coffrets cadeaux ... C'est pour cela que nous vous encourageons FORTEMENT à les contacter pour vos éventuels besoins !

► Restaurant « Le Taz'Bar » :

- Repas « ouvrier » le midi sur semaine à emporter (si possible sur commande)
- Plats et pizzas à emporter le mardi soir, vendredi soir et samedi soir!
- Plats cuisinés tous les dimanches midis (détail sur leur page facebook Le Taz'Bar)
- 2 Plus d'infos au 02-51-52-62-19

► Salon de coiffure « S' Magie Coif' » :

- Possibilité d'achats de shampoings, soins et produits coiffants!
- Cartes cadeaux.
- 2 Plus d'infos au 02-51-52-70-90

► Salon de coiffure « De Mèche Avec Vous » :

- O Possibilité d'achats de shampoings, soins et produits coiffants!
- Cartes cadeaux.
- 2 Plus d'infos au 02-51-52-73-34

▶ salon esthétique « Un Temps pour Soi » :

- Possibilité d'achats de produits de soins
- Coffrets de Noël, coffrets produits et coffrets cadeaux!
- 2 Plus d'infos au 02-28-13-98-80

▶ Boulangerie centre-bourg :

- Ouvertures habituelles et fermeture le soir à 18h.
- Épiceries (farine-œufs-beurre-lait-pâtes-café-conserves ...)
- 2 Plus d'infos au 02-51-50-75-24

Adov Destockage :

Renseignements et ventes en ligne sur www.adov-destockage.fr Plus d'infos au **02-44-37-59-10**



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet arrêté d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Est Vendée Du 9 novembre 9h00 au 12 décembre 2020 12h00

Le public est informé qu'en application de l'amété n° 2020 en date du 12 octobre 2020 du Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohémence Territoriale (SCoT) Sud Est Vendée arrêté le 27 novembre 2019. Le Comité Syndica du de Syndicat Mixte Fortenay Sud Vendée Développement est l'ascarde compétence pour a provuer, suiver et réviser le Schéma de Cohémence Territoriale (SCoT) Sud Est Vendée. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCoT.

<u>Durée de l'anquête publique</u>
Du 9 novembre 9h00 au 12 décembre 2020 12h00, soit pendant une durée de 34 jours consécutifs.

- Itulion du dossier
 sier comprendra notamment les pièces sulvantes :
 Le projet de SCoT arrêté
 Le projet de SCoT arrêté
 Le bilan de la concentation.
 Le recuell des avis des personnes publiques associées, de la Commission
 départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
 forestiers (CDPEMF) et de la Mission Régionale d'Autorité
 Environnementale (MRAE), ainsi que des EPCI membres du Syndicat
 Mikre et des SCOT intimonoises
- Environmentate (MRAL), artis que des cruf messons por pro-Mikte et des SOI l'instrophes. Un recuell des plèces administratives comprenant notamment l'arrêté de mis d'empuéte publique du SOOT, la délibération de prescription de l'élaboration du SOOT et fixant les modalités de la concertation, al délibération trant le blan de la concertation et arrêtant le projet de SOOT, la

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête

- Sur le site Internet du syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement : www.sm-fsvd.org

Siège de l'enquête publique : Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement Maison de l'Entreprise et du Territoire 16 allée de l'innovation 85200 FONTENAY LE COMTE	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Communauté de Communes du Pays de la Chatalgneraie Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE	Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30
Mairie de Mouilleron St Germain 1 place de Lattre de Tassigny 85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN	Du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 Vendredi après-midi de 15h00 à 18h00
Mairie de Benet Place de la Résistance 85490 BENET	Lundi, mercredi et vendredi : de 9h00 å12h00 et 14h00 à 17h30 Mardi de 14h00 à 19h00
Mairie de Vix 71 rue Georges Clémenceau 85770 VIX	Lundi et jeudi 14h00 à 17h00 Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 Samedi 10h00 à 12h00 (sauf 1 ^{er} et 3 ^{sart} dimanche de chaque mois)

dossier et consigner éventuellement seu observations sur les registres prévus à conférit aux jours et huers enblaites d'ouverture des déalissements, - Le public pourre également adresser seu observations écrites sur le projet de de SCOT Suiz Et Avendée au commissiere enquêteur, - Par voile postale su siège de l'enquête : Syndicat môte Fonteavy Sui Vendée Développement, 16 nue de l'innovation SGOD Fonteavy le Contte - Par courriel à l'adresse sulvante : acci@am-feut cry

Commissaire enquéteur
Par décision du 25 septembre 2020, le Président du Tribunal Administratif de
NANTES a délaginé en tant que commissaire enquêteur M. Maro JACQUET, Ingénieur
général des ponts, des eaux et des forêts honoraire en retraite.

Permanences du commissaire enquêteur pour l'accueil du public Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures figurant sur le tableau ci-après :

LIEUX DE PERMANENCES	DATES ET HORAIRES
Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement (même adresse CC Pays de Fontenay le Comte)	Lundi 9 novembre 2020 de 9h00 à 12 h00
Communauté de communes du Pays de la Chataignerale	Mercredi 12 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
Mairie de Benet	Mercredi 12 novembre 2020 de 14h30 à 17h30
Mairie de Vix	Vendredi 20 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
Mairie de Mouilleron St Germain	Vendredi 20 novembre 2020 de 15h00 à 18h00
Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement (même adresse CC Pays de Fontenay le Comte)	Mercredi 25 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie	Jeudi 3 décembre de 9h00 à 12h00
Mairie de Benet	Jeudi 3 décembre 2020 de 14h30 à 17h30
Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement (même adresse CC Pays de Fontenay le Comte)	Samedi 12 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires liées à la Covid-19 seront mises en place et respectées

Toutes informations peuvent être demandées au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Dévelopement auprès de M. Valentin JOSSE, Président, ou auprès du Chargé de mission SCD1. f. l'au de l'innovation 85000 Fontenay le Comte - Mi : 02.51 50.31.72 – courriel : secretariet@sm-fsvd.org

Sultas da l'encuste publique

A l'issue de l'encuste publique

A l'issue de l'encuste, le commissaire enquéteur établira un rapport relatant le
déroulement de l'enquête et dans un document ésparé ses conclusions motivées au
titre de l'enquête en précisant si l'avis est favorable, favorable avec réserves ou
titre de l'enquête en précisant si l'avis est favorable, favorable avec réserves de
conclusions à Monsieur le Président du tribunal administratif de Narias, Une copie
un rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera faute à disposition
du public pendant un an à compler de la clôture de l'enquête publique, dans l'es
l'illustration de présides. Ces documents seront également consultables sur le
site Internet du syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement pendant un
an.

Le 12 octobre 2020 Le Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée





Liberté Égalité

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

AVERTISSEMENT

Influenza aviaire hautement pathogène

Depuis le 23 octobre, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Des foyers domestiques et des cas dans l'avifaune sauvage ont été confirmés non seulement aux Pays-Bas mais Allemagne et au Royaume-Uni. Même consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme, l'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux.

Les mesures de prévention suivantes sont désormais rendues obligatoires dans toutes les basses-cours de Vendée :

- > Confinement des volailles ou mise en place de filets de protection
- > Surveillance quotidienne des animaux
- > Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (a minima les couvrir)
- > Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel
- > Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volaille
 - > Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
 - > nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé
 - > ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.

Le non-respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales



Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire

Direction départementale de la protection des populations 185 Bd du Maréchal leclerc – BP 795 85 020 LA ROCHE SUR YON CEDEX Tel : 02.51.47.10.00 – Mel : <u>ddpp@vendee.gouv.fr</u>



INFO SOURIRE D'AUTOMNE

Dans le contexte de la crise sanitaire, le club est contraint de suspendre toutes ses activités. A ce jour, il nous est impossible de donner une date de reprise. Mais dès que la situation sanitaire le permettra, c'est avec joie que nous pourrons nous retrouver! Restez vigilants!!! La date de l'assemblée générale au mois de ianvier sera fixée ultérieurement.

Quiz de l'Association **Histoire Culture et Patrimoine**

Cette photo représente une partie d'un élément de notre patrimoine cheffoisien!

Quel est-il? La réponse au prochain petit journal!" ...



SUDOKU

